

**FONDATION ATD QUART MONDE
MOUVEMENT ATD QUART MONDE
VOLONTARIAT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE TERRE ET HOMME DE DEMAIN
MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE NOISY-LE-GRAND
TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE
ASSOCIATION ANDRE MICARD**

**Siège Social : 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

**FONDATION ATD QUART MONDE
MOUVEMENT ATD QUART MONDE
VOLONTARIAT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE TERRE ET HOMME DE DEMAIN
MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE NOISY-LE-GRAND
TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE
ASSOCIATION ANDRE MICARD**

Siège Social : 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du groupe associatif ATD QUART MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des entités combinées à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes combinés annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note au point 2 de l'annexe des comptes combinés expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction de l'entité combinante d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction de l'entité combinante d'évaluer la capacité du Groupe Associatif ATD Quart Monde à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes combinés ont été arrêtés par l'entité combinante.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes combinés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe Associatif ATD Quart Monde.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe associatif à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Cécile LE BAGOUSSE
Commissaire aux Comptes

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Cécile
LE BAGOUSSE (+33620298762)
Date : 24/06/2026 16:30:46
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
448147



COMPTES ANNUELS

BILAN COMBINE 2025

ACTIF		2025			2024
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
	Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	484 599	421 615	62 984	82 551
	Frais de développement	0	0	0	0
	Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	484 599	421 615	62 984	82 551
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles :	36 185 724	20 801 468	15 384 256	16 116 427
	Terrains	2 516 943	0	2 516 943	2 516 943
	Constructions	30 320 174	18 515 814	11 804 360	11 350 437
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 864 203	1 591 100	273 103	169 022
	Autres immobilisations corporelles	793 740	694 554	99 186	142 272
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	33 571	0	33 571	738 026
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	657 093	0	657 093	1 199 727
	Immobilisations financières (1) :	47 166	884	46 282	51 029
	Participations	168	0	168	168
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	46 998	884	46 115	50 861
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	36 717 489	21 223 967	15 493 522	16 250 007
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	25 946	13 005	12 941	18 944
	Avances et acomptes versés sur commandes	41 821		41 821	14 703
	Créances (2) :	3 179 973	0	3 179 973	2 772 423
	Créances clients et comptes rattachés	33 403	0	33 403	69 661
	Créances reçues par legs ou donations	711 132		711 132	559 718
	Autres créances d'exploitation	2 257 011		2 257 011	2 017 674
	Charges constatées d'avance	178 426		178 426	125 370
	Valeurs mobilières de placement	19 623 363	2 044	19 621 319	19 621 683
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
	Disponibilités	6 413 707		6 413 707	6 815 788
	TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	29 284 810	15 049	29 269 762	29 243 542
	Frais d'émissions des emprunts (IV)	0	0	0	0
	Primes de remboursement des emprunts (V)	0	0	0	0
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	66 002 300	21 239 016	44 763 283	45 493 548

PASSIF		2025	2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droits de reprise :	13 614 023	13 614 023
	Fonds propres statutaires (sans droit de reprise)	1 908 144	1 908 144
	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	11 705 879	11 705 879
	Fonds propres avec droit de reprise :	204 125	204 125
	Fonds propres statutaires (avec droit de reprise)	36 588	36 588
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)	167 537	167 537
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserves	18 810 102	18 809 984
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 440 415	5 449 820
	Réserves pour projet de l'entité	1 372 041	1 372 041
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	
	Autres réserves	11 997 646	11 988 123
	Report à nouveau (a)	6 610 215	6 751 257
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	111 041	
	Résultat de l'exercice (b)	-195 824	-140 925
	<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	67 264	
	Fonds propres consommables	0	0
	Subventions d'investissement	304 226	342 922
	Provisions réglementées	176 929	176 929
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)		39 523 796	39 758 316
FONDS REPORTES	Fonds reportées et dédiés :	1 925 164	2 363 828
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 368 225	1 759 445
	Fonds dédiés	556 939	604 383
TOTAL DES FONDS REPORTES (II)		1 925 164	2 363 828
PROVISIONS	Provisions :	385 174	386 358
	Provisions pour risques	53 774	54 928
	Provisions pour charges	331 400	331 430
TOTAL DES PROVISIONS (III)		385 174	386 358
DETTE S	Emprunts obligataires	3 411	6 821
	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	17 293	28 729
	Emprunts et dettes financières divers (3)	0	0
	Instruments financiers à terme	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	438 601	395 505
	Dettes des legs ou donations	0	0
	Dettes fiscales et sociales	1 043 355	1 032 954
	Dettes sur les immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Autres dettes	338 617	212 199
	Produits constatés d'avance	1 087 872	1 308 838
TOTAL DES DETTES (IV)		2 929 150	2 985 047
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)	0	0
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	44 763 283	45 493 548

COMPTE DE RESULTAT 2025

	2025	2024
Produits d'exploitation		
Cotisations (adhésions)	141 175	168 185
<u>Ventes de biens et services</u>		
Ventes de biens	266 932	253 112
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	
Ventes de prestations de service	119 938	135 578
<i>dont parrainages</i>	0	
<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	
Produits de tiers financeurs	0	0
Concours publics et subvention d'exploitation	4 284 341	4 143 098
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>	1 290 550	
Subvention publiques	0	0
Autres subventions	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>		
- Dons	6 113 728	5 708 252
- Mécénats	769 633	760 924
- Legs, donations et assurances-vie	2 720 488	3 490 670
Contributions financières	765 825	703 735
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	41 225	175 062
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 493 055	0
Utilisations des fonds dédiés (report des ressources non utilisées)	167 746	273 463
Autres produits	343 478	296 127
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 227 563	16 108 208
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises	1 114 559	1 189 284
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	2 728 840	2 709 334
<u>Aides financières versés par l'entité</u>		
- Aides financières	3 113 554	2 942 357
- Reversement dons et mécénats	25 200	31 800
Impôts, taxes et versements assimilés	770 784	832 716
Salaires	6 050 322	6 051 487
Cotisations sociales	1 954 307	1 880 564
Autres charges de personnel	89 843	126 919
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 123 448	1 137 602
Dotations aux provisions	27 151	66 411
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Reports en fonds dédiés	120 302	116 199
Autres charges	440 299	303 783
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	17 558 608	17 388 456
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-331 045	-1 280 248

Produits financiers :		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	56 189	110 970
Reprises sur dépréciations et provisions	3 000	0
Différences positives de change	9 468	10 945
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	96 036	6 748
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	164 693	128 662
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	884	3 000
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	27 039	12 637
Valeurs comptes des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	27 923	15 638
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	136 770	113 025
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)	-194 275	-1 167 223
Produits exceptionnels (V)	0	1 190 383
Charges exceptionnelles (VI)	59	162 475
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-59	1 027 907
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VIII)	1 490	1 609
Total des produits (I+III+V+VII)	17 392 256	17 427 253
Total des charges (II + IV + VI + VII)	17 588 080	17 568 178
Excédent ou déficit	-195 824	-140 925
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>67 264</i>	

Contributions volontaires en nature

Évaluation des contributions volontaires en nature :	2025	2024
Produits		
Bénévolat (produits)	46 736	45 657
Prestation en nature (produits)	34 419	6 592
Dons en nature (produits)	0	0
Total	81 155	52 249
Charges		
Bénévolat (charges)	46 736	45 657
Prestation en nature (charges)	34 419	6 592
Dons en nature (charges)	0	0
Total	81 155	52 249

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 745 023	9 745 023	11 284 312	11 284 312
1.1 Cotisations sans contrepartie	141 175	141 175	168 185	168 185
1.2 Dons, legs et mécénat	9 603 848	9 603 848	9 959 847	9 959 847
- Dons manuels	6 113 728	6 113 728	5 708 252	5 708 252
- Legs, donations et assurances-vie	2 720 488	2 720 488	3 490 670	3 490 670
- Mécénat	769 633	769 633	760 924	760 924
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	1 156 280	1 156 280
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 150 920		1 693 936	
2.1 Cotisations avec contrepartie	343 478		296 127	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 807 442		1 397 810	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 284 341		4 143 098	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	44 226		32 443	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	167 746	113 000	273 463	180 000
TOTAL	17 392 256	9 858 023	17 427 253	11 464 312

Suite page suivante

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	15 198 950	8 301 561	15 027 764	9 892 306
1.1 Réalisées en France	8 638 846	4 878 169	7 611 909	3 780 591
- Actions réalisées par l'organisme en France	8 322 719	4 878 169	7 343 658	3 613 966
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	316 127	0	268 250	166 625
1.2 Réalisées à l'étranger	6 560 104	3 423 392	7 415 855	6 111 715
- Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	4 181 449	1 853 896	4 944 694	3 808 620
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 378 655	1 569 496	2 471 162	2 303 095
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	696 430	650 976	713 812	649 985
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	494 992	494 992	526 179	481 939
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	201 438	155 984	187 632	168 046
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 543 758	1 101 102	1 642 384	1 184 242
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	27 151	0	66 411	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	1 490	0	1 609	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	120 302	0	116 199	0
TOTAL	17 588 080	10 053 638	17 568 178	11 726 533
EXCEDENT OU DEFICIT	-195 824	-195 615	-140 925	-262 221

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	81 155	81 155	52 249	52 249
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	81 155	81 155	52 249	52 249
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature (concours publics)	0	0	0	0
Dons en nature (concours publics)	0	0	0	0
TOTAL	81 155	81 155	52 249	52 249
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	46 736	46 736	45 657	45 657
Réalisées en France	46 736	46 736	45 657	45 657
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	34 419	34 419	6 592	6 592
TOTAL	81 155	81 155	52 249	52 249
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		8 301 561	9 892 306
1.1 Réalisées en France		4 878 169	3 780 591
- Actions réalisées par l'organisme		4 878 169	3 613 966
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		0	166 625
1.2 Réalisées à l'étranger		3 423 392	6 111 715
- Actions réalisées par l'organisme		1 853 896	3 808 620
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1 569 496	2 303 095
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		650 976	649 985
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		494 992	481 939
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		155 984	168 046
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 101 102	1 184 242
TOTAL DES EMPLOIS		10 053 638	11 726 533
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-195 615	-262 221
TOTAL		9 858 023	11 464 312

RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 -RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		9 745 023	11 284 312
1.1 Cotisations sans contrepartie		141 175	168 185
1.2 Dons, legs et mécénats		9 603 848	9 959 847
- Dons manuels		6 113 728	5 708 252
- Legs, donations et assurances-vie		2 720 488	3 490 670
- Mécénats		769 633	760 924
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		0	1 156 280
TOTAL DES RESSOURCES		9 745 023	11 284 312
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		113 000	180 000
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		9 858 023	11 464 312

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	18 048 197	18 305 708
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public Retraitement excédent générosité du public 2021	-195 615	-262 221
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	4 711	4 711
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 857 293	18 048 197

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	46 736	45 657
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	34 419	6 592
TOTAL	81 155	52 249

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	81 155	52 249
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	81 155	52 249
Dons en nature	0	0
TOTAL	81 155	52 249

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	440 407	620 407
(-) Utilisation Retraitement 2020	-113 000	-180 000
(+) Report	0	0
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	327 407	440 407

ANNEXE des comptes combinés

Groupe associatif ATD QUART MONDE

Exercice 2025

Sommaire

1.	Présentation du Groupe associatif ATD Quart Monde	13
1.1.	Positionnement général.....	13
1.2.	Organisation juridique.....	13
2.	Règles et méthodes comptables.....	14
2.1.	Comptabilité générale.....	14
2.2.	Combinaison	16
3.	Missions respectives des différentes entités et principales transactions réalisées entre elles, ces transactions étant éliminées pour élaborer les comptes combinés	17
3.1.	La Fondation ATD Quart Monde.....	17
3.2.	Volontariat International.....	17
3.3.	Le Mouvement ATD Quart Monde	18
3.4.	L'Association André Micard	19
3.5.	ATD Quart Monde – Terre et Homme de Demain.....	19
3.6.	Le Mouvement International ATD Quart Monde.....	19
3.7.	L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand	19
3.8.	Travailler et Apprendre Ensemble (TAE)	20
4.	Commentaires sur les comptes combinés	21
4.1.	Événements significatifs en 2025	21
4.2.	Perspectives 2026.....	21
5.	Commentaires sur le compte d'emploi des ressources combiné.....	23
5.1.	Cadre légal	23
5.2.	Compte de résultat par origine et destination	23
5.3.	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	25
5.4.	Rappel du calcul du premier montant de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 (hors fonds dédiés)	25
5.5.	Valorisation du bénévolat et contribution en nature	26
6.	Annexes	27
A.	Immobilisations et amortissements.....	28
B.	Variation des fonds propres.....	29
C.	Variation des fonds dédiés	30
D.	Etat des créances.....	31
E.	Etat des dettes	32
F.	Comptes courants Association sœurs	32
G.	Valeurs mobilières de placement.....	33
H.	Engagements hors bilan.....	34
I.	Etat des provisions	35
J.	Legs, donations et assurances-vie	36

1. Présentation du Groupe associatif ATD Quart Monde

1.1. Positionnement général

Le Groupe ATD Quart Monde fait, depuis 1999, partie du Comité de la Charte de déontologie des organismes faisant appel à la générosité du public. Cet agrément a été renouvelé en 2024 pour une nouvelle période de 3 ans.

1.2. Organisation juridique

Le Groupe associatif ATD Quart Monde comprend 8 structures juridiquement autonomes :

- Fondation ATD Quart Monde,
- Mouvement ATD Quart Monde,
- Association Volontariat International ATD Quart Monde, nommée ci-dessous « Volontariat International »,
- Association André Micard,
- Association ATD Quart Monde Terre et Homme de Demain,
- Mouvement International ATD Quart Monde,
- Association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand,
- Association Travailler et Apprendre Ensemble, nommé aussi TAE.

En 2021, l'association André Micard a intégré le périmètre des comptes combinés. Pour l'essentiel, la conséquence est que les frais de personnel qui sont supportés par cette association ne sont plus considérés comme des services extérieurs mais sont bien comptabilisés ici en charges de personnel.

En 2024, l'association ATD Réunion a été fusionnée à ATD France et, en conséquence, le périmètre combiné a été réduit à huit entités de droit français.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Comptabilité générale

Les comptes annuels présentés ici sont ceux du Groupe associatif ATD QUART MONDE pour l'exercice social ayant couru du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Ils ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence et en conformité avec les dispositions prévues par les lois et réglementations françaises, ainsi qu'avec les normes édictées par le Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Les principes suivants ont été respectés :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

L'évaluation des éléments figurant tant à l'actif qu'au passif du bilan a été pratiquée par application de la méthode des coûts historiques, éventuellement corrigés de provisions et/ou d'amortissements.

Le règlement ANC n°2018-06 a été mis en application avec les comptes de l'exercice 2020. Les principaux changements sont rappelés ici :

- a) Les legs et donations qui étaient mentionnés en engagements hors bilan sont maintenant comptabilisés à la date d'entrée en application du présent règlement, en appliquant la méthode rétrospective ; tous les biens destinés à être vendus figurent dorénavant à l'actif du bilan ; la contrepartie de la comptabilisation des immobilisations et des créances est le compte de fonds reportés dans l'attente de la vente des biens.
- b) Le mécénat est maintenant présenté comme partie des ressources provenant de la générosité du public.
- c) Le compte de résultat fait l'objet d'un tableau annexe qui présente les produits par origine et les charges par destination.
- d) Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public fait l'objet d'une nouvelle présentation, complémentaire au compte de résultat par origine et destination ; il est mis en annexe à la suite de celui-ci.
- e) Les variations des fonds propres et des fonds dédiés font l'objet d'une nouvelle présentation.

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
 - Refacturations diverses reclassées en produits de activités annexes ;
 - Remboursements reçus en compensation de charges de personnel reclassés au crédit des charges de personnel ;
 - Indemnités d'assurance reçues reclassées en produits d'exploitation ;

Changement de présentation :

- o Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- o Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Principales méthodes utilisées :

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. La valeur des terrains est distinguée

de la valeur des constructions et celles-ci sont éclatées en plusieurs composants en fonction de leur durée probable d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

- Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

- Dons

Les dons courants sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus. Les donateurs peuvent affecter leurs dons à une action particulière. Ces actions ne sont pas menées par la Fondation ATD mais par les associations sœurs soutenues par la Fondation. Les dons courants affectés par les donateurs à une action particulière sont portés euro pour euro en charges du compte de résultat afin d'être intégralement reversés aux associations menant les actions.

- Fonds dédiés et fonds reportés

Les fonds dédiés sont enregistrés au passif du bilan et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds reportés sont des nouveaux comptes introduits par le règlement ANC 2018-06. Ils suivent la même logique que les fonds dédiés pour les biens issus des legs et donations qui n'ont pas été vendus ou encaissés à la clôture de l'exercice.

2.2. Combinaison

Le présent document présente les comptes combinés du Groupe associatif ATD Quart Monde. Cette combinaison est réalisée en quatre étapes :

- Agrégation des comptes des 8 structures (liste donnée en 1.2).
- Analyse de toutes les transactions entre les structures et retraitement de celles-ci en élimination afin d'éviter une double comptabilisation de charges et de produits. Au niveau du bilan, élimination des comptes de liaisons entre structures.
- Élimination des écritures de charges et produits internes à l'association du volontariat correspondant à la péréquation de salaires effectuée par les volontaires permanents, afin d'éviter une double comptabilisation en charges des salaires nets d'une part et des indemnités d'autres part.
- Traitement analytique des éliminations afin de construire le Compte d'Emploi des Ressources (CER). Au niveau du compte d'emploi des ressources, c'est la charge dans sa destination finale qui est conservée (cf. commentaires CER pour le détail de sa construction).

3. Missions respectives des différentes entités et principales transactions réalisées entre elles, ces transactions étant éliminées pour élaborer les comptes combinés

3.1. La Fondation ATD Quart Monde

La Fondation ATD Quart Monde a pour mission de gérer ses biens mobiliers et immobiliers en garantissant la fidélité aux options de base d'ATD Quart Monde. Dans cette mission, la Fondation fait appel à la générosité du public et met à disposition des ressources, principalement au profit des associations du groupe.

La Fondation reçoit les dons issus des appels à la générosité du public et les gère selon 2 grandes catégories, les dons affectés et non affectés. Elle **reverse intégralement les dons affectés aux associations concernées** : Volontariat International reçoit les dons affectés au volontariat (**1 285 165 €**) ; le Mouvement ATD Quart Monde reçoit les dons affectés à l'action en France (**638 814 €**) ainsi que les versements de cotisations d'adhésions, de ventes de publications et de participations diverses accompagnant des dons ; le Mouvement international reçoit les dons affectés à l'action internationale (**43 013 €**) ; au même titre, TAE a reçu aussi **5 460 €**.

Il en est de même pour le mécénat reçu par l'intermédiaire de la Fondation : **45 000 €** ont été reversés à TAE.

La Fondation ATD Quart Monde décide l'utilisation des dons non affectés en fonction des besoins et des priorités. **Elle verse des subventions de fonctionnement** aux autres structures du groupe et à d'autres structures nationales du Mouvement ATD Quart Monde présentes, en Europe et en Amérique du Nord pour soutenir leur action aux côtés des familles les plus pauvres.

La Fondation, qui dispose d'un fonds dédié à la protection des archives du Centre Joseph Wresinski et au rayonnement de la pensée du Père Joseph a versé une subvention de **50 000 €** au Mouvement International ATD Quart Monde pour des projets menés à ce titre. Elle a aussi prélevé d'un autre fonds dédié pour Madagascar **37 800 €** versés au Mouvement International ATD Quart Monde.

La Fondation ATD Quart Monde met à disposition des associations des biens immobiliers pour mener leur action. Elle demande, dans la mesure des moyens des équipes concernées, une participation financière appelée "contribution à l'effort immobilier de la Fondation", qui a représenté au total **586 717 €** (**537 888 €** pour le Mouvement ATD Quart Monde, **44 896 €** pour Noisy-le-Grand, **3 933 €** pour TAE).

3.2. Volontariat International

L'association Volontariat International ATD Quart Monde constitue le support juridique permettant l'existence du projet original du Volontariat ATD Quart Monde.

Face à une population vivant dans la misère de génération en génération, il s'est affirmé la nécessité de créer un corps de volontaires, des personnes qui consacrent tout ou partie de leur vie à un engagement avec les populations très pauvres. Afin de pouvoir durer de nombreuses années dans un engagement avec une grande disponibilité, il était nécessaire d'apporter à ces volontaires la sécurité d'une protection sociale et d'une rémunération permettant de vivre simplement. En l'absence dans la législation française d'un statut du volontariat de longue durée, il a été adopté un statut juridique de salarié pour la plupart des volontaires ATD Quart

Monde. Ils sont donc des salariés acceptant le reversement de la différence entre leur salaire net et l'indemnité qu'ils doivent percevoir dans une caisse de péréquation gérée par Volontariat International.

Cette association joue principalement les rôles suivants :

- Assurer l'animation et l'organisation de rencontres de réflexion sur l'engagement avec les plus pauvres ainsi qu'un soutien financier au développement du volontariat international dans d'autres pays,
- Effectuer la péréquation de salaires entre les volontaires ATD Quart Monde présents principalement en France et en Belgique, c'est à dire la mise en commun des salaires et revenus des volontaires puis la redistribution sous forme d'indemnités mensuelles et aides au paiement des charges de logement ou d'impôts sur le revenu.
- Le Mouvement ATD Quart Monde, l'association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand et TAE sont employeurs de volontaires. Ces structures versent donc les salaires nets des volontaires qu'ils emploient à Volontariat International qui effectue la péréquation.

Dans le périmètre de ces comptes combinés, cette péréquation représente un montant de **605 100 €**.

Cette année, le soutien de l'engagement de volontaires en France et dans le monde a fait l'objet d'une subvention complémentaire de la part de l'association Volontariat International au Mouvement ATD Quart Monde (**300 000 €**) et au Mouvement International ATD Quart Monde (**100 000 €**).

Le Volontariat International a reçu des remboursements de frais de logement du Mouvement ATD Quart Monde France (**12 751 €**) et de frais de mise à disposition de volontaires du Mouvement ATD Quart Monde France (**23 520 €**).

3.3. Le Mouvement ATD Quart Monde

Le Mouvement ATD Quart Monde gère principalement l'action menée en France et il est employeur des volontaires menant des projets pilotes sur le territoire français, soit environ **113** volontaires permanents.

Le Mouvement ATD Quart Monde a reçu de la Fondation une subvention de fonctionnement s'élevant à **2 250 865 €**.

Le Mouvement ATD Quart Monde met à disposition de Volontariat International du personnel qui assure le suivi des missions, la gestion administrative et l'aide à la réinsertion des volontaires de solidarité internationale. Ce travail a fait l'objet d'un remboursement de Volontariat International pour un montant de **107 157 €**.

Le Mouvement ATD Quart Monde apporte également son soutien aux autres associations par la mise à disposition de volontaires. A ce titre, il a facturé des frais de personnel au centre de promotion familiale de Noisy-le-Grand pour un montant de **33 180 €**, au Mouvement International ATD Quart Monde pour **1 032 928 €** et à la Fondation ATD Quart Monde pour **38 956 €**.

Il gère aussi les Editions Quart Monde et les sites internet et a facturé ces services et d'autres frais de coordination à la Fondation (**48 691 €**), au Volontariat International (**7 767 €**) à Noisy-le-Grand (**41 016 €**) au Mouvement International (**24 578 €**) et à TAE (**5 523 €**).

3.4. L'Association André Micard

Les salariés, travaillant pour le Mouvement ATD Quart Monde sans avoir un engagement de volontaires, sont recrutés par l'association André Micard qui les met à disposition. A ce titre, l'association a facturé des frais de personnel au Mouvement ATD Quart Monde pour un montant de **1 411 400 €**, à la Fondation ATD Quart Monde pour **186 388 €**, au Volontariat International pour **56 772 €** et au Mouvement International pour **933 876 €**.

3.5. ATD Quart Monde – Terre et Homme de Demain

L'association **Terre et Homme de Demain** était l'organisme d'envoi des volontaires de solidarité internationale. C'est maintenant le rôle du Mouvement International qui en poursuit ses activités.

Aucune transaction avec une autre entité n'a été réalisée cette année.

3.6. Le Mouvement International ATD Quart Monde

Le Mouvement International ATD Quart Monde a pour rôle de s'engager au sein des instances internationales, notamment l'ONU, afin que les plus pauvres ne soient pas oubliés au niveau mondial et puissent être entendus. Il anime le Mouvement dans le monde, en organisant les réunions internationales. Il a la charge du Centre Joseph Wresinski, situé à Baillet-en-France, qui se consacre à la conservation des archives du Mouvement, à leur accessibilité et au rayonnement de la pensée du Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement. Il fournit un soutien financier et administratif aux équipes engagées hors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il envoie aussi des volontaires permanents dans ces équipes. En France, les équipes du Mouvement International sont accueillies sur les sites de Méry-sur-Oise, Pierrelaye et Baillet, qui constituent ce que le Mouvement appelle le « Centre international ».

Pour l'ensemble de ces missions et en supporter les charges, le Mouvement International a reçu de la Fondation une subvention de **2 590 000 €**.

Par ailleurs, le Mouvement International supporte des charges (en locaux, logements, frais administratifs) au titre des missions du Mouvement ATD Quart Monde (**4 962 €**) et de la Fondation ATD Quart Monde (**12 072 €**).

3.7. L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand

L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand est un centre de promotion familiale où l'action de promotion familiale, sociale et culturelle vise à permettre à des familles vivant dans l'extrême pauvreté de passer d'une situation de non-droit à une reconquête de l'ensemble de leurs droits fondamentaux et à l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales.

3.8. Travailler et Apprendre Ensemble (TAE)

Travailler et Apprendre Ensemble est un projet pilote destiné à inventer de nouvelles manières de travailler et d'apprendre ensemble, en associant des personnes en situation de grande exclusion et d'autres travailleurs de tous milieux.

TAE a reçu de la Fondation une subvention de fonctionnement de **30 000 €** et un reversement de mécénat affecté de **20 000 €** de la part du Mouvement ATD Quart Monde.

Il a apporté des prestations (bâtiment, ménage, entretien, fournitures informatiques) à ATD Quart Monde Noisy-le-Grand pour un total de **59 633 €** au Mouvement ATD Quart Monde pour **26 442 €**, à la Fondation ATD Quart Monde pour **2 922 €**, au Volontariat International pour **12 839 €** et au Mouvement International ATD Quart Monde pour **6 519 €**.

4. Commentaires sur les comptes combinés

Les comptes combinés se caractérisent par les éléments suivants :

Total du Bilan	44 763 283 €
Total du compte de résultat (produits)	17 392 256 €
Dont résultat de l'exercice (déficit)	- 195 824 €

L'exercice, de durée de 12 mois, recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

4.1. Événements significatifs en 2025

Le niveau des charges est stable (+0,1%) dans un contexte d'inflation France à +0,9% (dans les pays, hors périmètre combinaison, où ATD supporte des actions, on est souvent au-delà).

Les principaux postes de dépenses, dont les charges salariales, sont stables. A noter une nouvelle augmentation des subventions accordées, hors périmètre combinaison, par ATD Quart-Monde. Faible « auto-financement » local et contexte d'inflation encore adverse expliquent cette progression (+5,8%) tout de même inférieure à la progression de l'année dernière (16,9%).

A l'exception des legs qui avaient atteint un niveau exceptionnellement en 2024 et qui reviennent à un niveau correspondant à la moyenne sur les 5 dernières années, la plupart des produits sont en progression.

Subventions publiques et cessions d'actifs immobiliers seconde valeur la plus élevée depuis 2015, dons en progression (+7%) notamment grâce à un don exceptionnel montrent qu'ATD Quart-Monde a activé, avec succès, de nombreux leviers d'amélioration de ses produits.

Des explications plus détaillées sont fournies dans le rapport de gestion.

Il est à noter que la Fondation ATD Quart Monde, afin de rembourser une partie de sa dette à Volontariat International, lui a transféré une partie de son fonds commun de placement. Cette opération a été effectuée le 08 décembre 2025 : 480 titres ont ainsi été transférés pour un montant total de 887 356,80 euros (correspondant à la valeur du jour des titres).

4.2. Perspectives 2026

Pour redresser durablement la situation financière de la Fondation, la Délégation Générale et la Fondation, ont adopté au printemps 2024 une stratégie financière moyen-terme visant à accroître les produits et réduire les dépenses sur la période 2024-2027.

Sa mise en œuvre, engagée en juin 2024, et supervisée par un Comité de Pilotage (3 réunions sur l'année), s'est poursuivie en 2025. Au total, les gains récurrents à fin 2025 (par rapport au niveau 2023) s'établissent à +0,4 M€/an. Le ralentissement des progrès constaté en 2025 a conduit à structurer de nouveaux plans d'actions : dans les domaines de la collecte, la recherche de financements ainsi que la réduction des coûts et laisse espérer un redémarrage en 2026.

A court-terme, les solides réserves financières de la Fondation permettent de garantir nos actions et nos engagements auprès des plus pauvres.

Des explications plus détaillées sont fournies par le rapport de gestion.

5. Commentaires sur le compte d'emploi des ressources combiné

5.1. Cadre légal

Le compte d'emploi des ressources (CER) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été réalisé en application de l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation du règlement comptable ANC 2018-06.

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été arrêtées par le conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde du 24 mars 2010 et approuvées par l'organe décisionnel de chaque entité participant aux comptes combinés. Elles ont été mises à jour par le conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2020 pour sa mise en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

5.2. Compte de résultat par origine et destination

A. Ressources

Les produits du compte de résultat sont ventilés sans aucun retraitement dans les rubriques de produits du compte de résultat par origine et destination :

1) Produits liés à la générosité du public :

- Cotisations sans contrepartie
- Dons manuels
- Legs, donations et assurances-vie
- Mécénat : participations, contributions et subventions apportées par les acteurs du monde économique (entreprises, fondations d'entreprise...)

2) Produits non liés à la générosité du public :

- Adhésions
- Vente (produits et services, publications, ...)
- Contributions financières d'autres organismes
- Participations diverses, remboursements et solde de la péréquation des salaires
- Loyers encaissés
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers (revenus des placements et produits sur cessions de valeurs mobilières)
- Cessions d'immobilisations
- Autres produits exceptionnels

3) Subventions et autres concours publics

- Toutes les subventions. La dotation globale versée au CHRS de Noisy le Grand est intégré aux subventions.

4) Reprises sur provisions et dépréciations

5) Utilisations des fonds dédiés antérieurs

B. Emplois

1) Missions sociales

Les missions sociales d'ATD Quart Monde s'organisent selon 4 axes complémentaires qui lui permettent de mener une action globale contre la misère et pour la construction d'une société où chacun est respecté dans son égale dignité et a sa place pleine et entière :

- l'action au niveau national et international avec des personnes, familles, communautés très pauvres, quel que soit son domaine, ainsi que le travail d'évaluation, de programmation et de coordination de ces actions ;
- le travail de représentation publique de ces populations auprès de toutes instances locales, nationales et internationales ;
- les travaux d'étude et de recherche, l'effort de formation permettant de mieux connaître qui sont les plus pauvres et d'agir ensemble ;
- les actions de mobilisation civique et d'information de l'ensemble des citoyens pour que les choses changent.

Les missions sociales sont ventilées ici selon qu'elles sont réalisées en France ou à l'étranger, les emplois étant comptabilisés selon l'utilisation finale de chacune des associations. On distingue ensuite les actions réalisées directement et les versements effectués à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger.

2) Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public :

Seule la Fondation ATD Quart Monde recueille les fonds issus de la générosité du public.

Les frais de collecte incluent notamment des coûts d'imprimerie, de courrier et de traitement liés à l'appel et à la collecte : coût direct des appels et messages, traitement des chèques, envoi des reçus fiscaux et de la lettre annuelle aux amis donateurs.

Frais de recherche d'autres ressources : une équipe au centre national et une autre au centre international assurent la recherche de fonds privés (entreprises, fondation...) et de subventions. Elles effectuent le suivi de l'utilisation des fonds et en font les rapports aux organismes financeurs.

3) Frais de fonctionnement

Les frais de gestion comprennent le coût des équipes administration France, administration internationale et Fondation assurant les missions suivantes : centralisation du traitement comptable, gestion administrative du personnel, suivi des assurances, gestion financière et immobilière, et soutien aux personnes bénévoles portant les responsabilités ci-dessus à un niveau local, national ou hors de France ; ainsi que les coûts équivalents portés par les structures locales : ATD Quart Monde Noisy le Grand, et TAE (principalement frais de comptabilité et de commissariat aux comptes).

Ils comprennent aussi les charges financières (frais bancaires, intérêts d'emprunts et moins-values sur valeurs mobilières) et exceptionnelles.

4) Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations comprennent notamment :

- Les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières dotées au titre de l'exercice. Une provision est enregistrée quand une valeur mobilière est inférieure au 31 décembre à son cours d'achat. Elle est reprise sur l'exercice suivant lorsque sa valeur est revenue à son cours d'achat.
- Les provisions pour risques divers et travaux.
- La provision pour dépréciation des stocks de livres.

5) Impôt sur les bénéfices

Pour les activités concernées.

6) Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ils représentent la fraction des dons ou subventions affectés reçus en 2025 et non utilisée sur l'exercice.

5.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les produits liés à la générosité du public incluent le mécénat. Le processus d'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public respecte les principes suivants :

- 1) Les frais d'appel à la générosité du public sont entièrement couverts par les ressources collectées auprès du public,
- 2) Les frais d'appels étant couverts, les produits de la générosité du public sont affectés prioritairement aux missions sociales en France ou à l'étranger (selon les missions des entités), en respectant les volontés exprimées par les donateurs,
- 3) Il n'est pas exclu que les frais de fonctionnement soient couverts en partie par des produits liés à la générosité du public ; ces frais de fonctionnement seront néanmoins couverts prioritairement par les autres produits « hors générosité du public ».

5.4. Rappel du calcul du premier montant de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 (hors fonds dédiés)

Ce calcul a été rendu nécessaire par l'adoption des nouvelles règles et méthodes comptables applicables rétrospectivement.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public au 31/12/2019 (hors fonds dédiés) a été obtenu par une approximation calculée, visant à estimer la part de ressources AGP non affectées et non utilisées par le passé. Il a été obtenu à la lecture du bilan au 31/12/2019 par l'addition des valeurs mobilières de placements et de la trésorerie, diminuée des fonds dédiés et des subventions d'investissements.

5.5. Valorisation du bénévolat et contribution en nature

Nous faisons le choix de ne pas valoriser monétairement le bénévolat dans les contributions volontaires en nature. Les alliés et militants sont principalement engagés dans leur travail, quartiers, familles, réseaux sociaux etc. Cet engagement citoyen n'est pas assimilable à un nombre d'heures passées dans une action, puisque c'est en quelque sorte l'engagement de toute une partie de leur vie professionnelle ou citoyenne. Le Mouvement ne dispose pas d'outil pour mesurer le temps passé par les alliés, militants et bénévoles pour leur action. L'approche du bénévolat en termes d'heures passées est en effet très décalée et non appropriée à la forme d'engagement proposée par ATD Quart Monde. Près de 11 000 membres actifs s'engagent ainsi dans le refus de la misère au quotidien, pour faire bouger la société et soutenir l'accès de tous aux droits de tous.

Les prestations en natures présentes en bas de compte de résultat concernent la valorisation des mécénats de compétences pour l'exercice.

6. Annexes

- A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS
- B. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- C. VARIATION DES FONDS DEDIES
- D. CREANCES
- E. DETTES
- F. COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS SŒURS
- G. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- H. ENGAGEMENTS HORS BILAN
- I. PROVISIONS
- J. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

A. Immobilisations et amortissements

		A nouveau	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Total fin d'exercice
20xx	Immobilisations incorporelles	476 799	7 800			484 599
2110+2130	Terrains, Bâtiments, Constructions	31 612 681	1 541 434	230 789		32 923 326
2154	Matériels et outillage	228 232	5 714	1 415		232 531
2181+2135	Instal. Générales, aménagements	1 496 221	49 243			1 545 464
2182	Matériels de transport	324 980	7 992			332 972
2183	Matériels de bureau et informatique	417 988	5 575			423 563
2184	Mobilier	36 178	1 027			37 205
	Total immos corporelles	34 116 279	1 610 985	232 204		35 495 060
2310	Immobilisations en cours	738 026	33 571	738 026		33 571
2410	Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 199 727	256 252	798 886		657 093
	TOTAL	36 530 831	1 908 608	1 769 115		36 670 323

Amortissements des immobilisations

		A nouveau	Dotations	Reprises	Virements de poste à poste	Total fin d'exercice
2800	Immobilisations incorporelles	394 248	27 366			421 614
2813	Terrains, Bâtiments, Constructions	17 745 300	1 001 303	230 789		18 515 814
2815	Matériels et outillage	204 963	5 789	1 415		209 337
2881	Instal. Générales, aménagements	1 350 468	31 311		-16	1 381 763
2882	Matériels de transport	271 739	18 859	16	16	290 598
2883	Matériels de bureau et informatique	330 909	37 919			368 828
2884	Mobilier	34 227	900			35 127
	Total immos corporelles	19 937 607	1 096 081	232 220		20 801 468
2310	Immobilisations en cours					
2410	Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés					
	TOTAL	20 331 855	1 123 447	232 220		21 223 083

B. Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT 2024		Régularisation	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	13 614 023	0	0	0	0	0	0	0	13 614 023
Fonds propres avec droit de reprise	204 125	0	0	0	0	0	0	0	204 125
Ecart de réévaluation	0			0	0		0		0
Réserves	18 809 984	118	0	0	0		0		18 810 102
Dont réserves des activités sociales et médico sociales									
Report à nouveau	6 751 257	-141 042	0	10	0		0		6 610 215
Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales									111 041
Excédent ou déficit de l'exercice	-140 925	140 925	0	0	190 781	0	386 595	0	-195 824
Dont report excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales									67 264
Dotations consommables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	342 922			0	6 500		45 196		304 226
Provisions réglementées	176 929			0	0		0		176 929
TOTAL	39 758 316	0	0	10	197 281	0	431 791	0	39 523 796

C. Variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDES		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS (DOTATIONS)	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense aux cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation									
Noisy Activités sociales	3 363,67							3 363,67	3 363,67
Noisy Rénovation fenêtres et évaluation	41 523,62				41 523,62			0,00	
Noisy FDVA Mob Réussite scolaire	2 456,69							2 456,69	2 456,69
Noisy Actions culturelles après médailles	3 530,79							3 530,79	3 530,79
ATD - FDVA secteur R160	440,00							440,00	440,00
ATD - Fonds DREETS Occitanie 2024	5 500,00				5 500,00			0,00	
ATD - CNAM Orspere	0,00			17 000,00				17 000,00	
Contributions financières d'autres organismes									
Noisy - Subvention LFDC	30 000,00							30 000,00	30 000,00
Noisy - Dons manuels affectés	-0,37							-0,37	-0,37
Noisy - Fondation Truffaut	5 000,00							5 000,00	5 000,00
Noisy - Subv Lycée Cabrini - Action pivot culturel	5 000,00							5 000,00	5 000,00
ATD - Nantes	6 087,02						-6 087,02	0,00	
ATD - Fondation ATDQM - Boni de liquidation	47 748,28							47 748,28	47 748,28
ATD - Don Dacosta	5 000,00				5 000,00			0,00	
ATD - Fonds DREETS Occitanie 2023	5 000,00							5 000,00	5 000,00
ATD - DIRECT Occitanie	0,00			5 000,00				5 000,00	
TAE - FAPE EDF	3 913,83			8 301,68	550,00			11 665,51	
MI - AFD JUDITT	0,00			90 000,00				90 000,00	
Ressources liées à la générosité du public									
FON - EMA	185 101,57				63 000,00			122 101,57	
FON - CIJW Baillet	204 718,00				50 000,00			154 718,00	
FON - Dons du Volontariat	50 000,00							50 000,00	50 000,00
ATD - Nantes					2 172,46		6 087,02	3 914,56	
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS									
FON (Fondation ATD QM)	1 759 444,95			845 043,84	1 236 263,69			1 368 225,10	
Total		2 363 828,05	965 345,52	1 404 009,77	0,00	1 925 163,80	152 539,06		

D. Etat des créances

Créances cumulées	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		à moins d'1 an	à plus d'1 an
Avances et prêts	6 416	3 538	2 878
Cautions	40 583	24 362	16 220
Participations et créances rattachées	168	0	168
Dépréciations des immobilisations financières			
Avances, dépôts et cautionnements	47 166	27 900	19 266
Subventions à recevoir	1 696 394	1 696 394	0
Comptes courants associations sœurs	0	0	0
Produits à recevoir	71 142	71 142	0
Charges constatées d'avance	178 426	178 426	0
Produits à recevoir et charges d'avances	249 568	249 568	0
Fournisseurs débiteurs	41 821	41 821	0
Débiteurs divers	411 830	411 830	0
Créances reçues par legs ou donations	711 132	711 132	0
Personnel débiteur (42)	8 014	8 014	0
Org. Sociaux & à payer à l'Etat	44 231	44 231	0
Clients	33 283	33 283	0
Dépréciation de compte de tiers	0	0	0
Autres créances	1 250 312	1 250 312	0
Total	3 243 273	3 224 175	19 098

E. Etat des dettes

Dettes	montant	Degré d'exigibilité		
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	28 860	25 449	3 411	-
			-	
Associations sœurs	0	0	-	
Dettes à court terme	1 795 173	1 795 173		
Dépôts et cautions	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	915	915	-	
Fournisseurs	437 686	437 686	-	
Frais de Personnel à payer	466 189	466 189	-	
Etat	40 316	40 316	-	
Créditeurs divers	194 666	194 666	-	
Charges à payer	120 951	120 951	-	
Dettes fiscales et sociales	534 451	534 451	-	
Produits constatés d'avance	1 087 872	1 087 872	-	
TOTAL	2 911 905	2 908 494	3 411	-

F. Comptes courants Association sœurs

Associations	ATD Noisy						Total	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Volontariat								
ATD QM France		0,30						0,30
Fondation								
Noisy								
Mvt International								
TAE								
Total	-	0,30			-	-	-	0,30

G. Valeurs mobilières de placement

		Valeur initiale des placements	Provisions cumulées	Valeur nette comptable	Valeur Boursière
Fondation	ATD - Fonds Pictet	12 711 335		12 711 335	14 419 479
	Autres	300 000		300 000	308 070
Volontariat	ATD fonds	4 049 550	2 044	4 047 506	4 288 387
	Autres	5 503		5 503	5 888
Noisy	ATD fonds				
	Autres	56 975		56 975	56 975
Total	ATD Fonds	16 760 885	2 044	16 758 841	18 707 866
	Total Autres	362 478	0	362 478	370 933
	Total	17 123 363	2 044	17 121 319	19 078 799

Fondation

Contrats de capitalisation	Valeur en début d'exercice	Rachats effectués	Solde en fin d'exercice	Intérêts perçus	Intérêts coursus
Contrat du 23 décembre 2020	2 500 000		2 500 000		179 964

Quand la valeur boursière à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable, aucune plus value n'est comptabilisée.

Plus-values latentes	
Fondation	1 716 214
Volontariat	241 265
Total	1 957 480

H. Engagements hors bilan

Engagements reçus

Les legs acceptés et non encore soldés sont désormais comptabilisés dans les comptes à l'exception de ceux qui concernent des assurances vies

Legs en Assurances Vies

Stock au 31/12/2025 :	96 240 €
-----------------------	----------

Engagements donnés

Retraite des personnels :	46 964 €
---------------------------	----------

- Mvt France

Salariés volontaires :	41 995 €
------------------------	----------

Salariés solidaires :	4 969 €
-----------------------	---------

I. Etat des provisions

Nature des provisions / associations		A l'ouverture de l'exercice	Reprises	Dotations	A la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation des stocks					
Mouvement ATD Quart Monde		25 925	25 925	13 005	13 005
Total		25 925	25 925	13 005	13 005
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers					
Noisy	Usagers et comptes rattachés	32 132	32 132		0
Noisy	Dépréciation des autres comptes débiteurs	111	111		0
Total		32 243	32 243	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations					
Noisy : provisions pour dépréciation immo financières		3 000	3 000	884	884
Total		3 000	3 000	884	884
Provisions réglementées					
Noisy		176 929			176 929
Total		176 929	0	0	176 929
Provisions pour risques et charges					
Fondation : provision pour charges sur legs ou donation		300 000	0		300 000
Mouvement ATD Quart Monde		20 800	15 300	11 759	17 259
Noisy		65 528		2 387	67 915
Total		386 328	15 300	14 146	385 174
SOUS-TOTAL		624 426	76 469	28 035	575 992
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières					
Volontariat		2 044			2 044
Total		2 044	0	0	2 044
TOTAL		626 470	76 469	28 035	578 036

J. Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 092 001
Biens, dettes et provisions provenant de legs ou donations	1 189 860
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	843 093
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 236 264

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	795 686
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	845 044

SOLDE	2 720 488
--------------	------------------

FONDATION ATD QUART MONDE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 Décembre 1971

Siège social 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Convention article L 612-5 du Code de Commerce)

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

FONDATION ATD QUART MONDE
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 Décembre 1971

Siège social : 63 Rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS (ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE)
EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes visées à l'article L 612-5 du Code de commerce :

Conventions conclues avec le Mouvement ATD Quart Monde France :

Administrateurs concernés : Oliver MORZELLE, président du Mouvement ATD Quart Monde France et membre du conseil d'administration de la Fondation et Benoît REBOUL-SALZE, délégué national du Mouvement ATD Quart Monde France et membre du conseil d'administration de la Fondation ATD Quart monde

- Convention de mise à disposition de biens immobiliers : 537 888 € versés par ATD Quart Monde pour les maisons Quart Monde de province et le siège de Montreuil,

- Convention de contribution financière : 2 250 865.15 € versés par la Fondation,
- Convention de reversement de dons et mécénats : 658 814.41 € versés par la Fondation,
- Convention de remboursement de frais de collecte de dons : 45 020 € versés par la Fondation.

Conventions conclues avec le Mouvement international :

Administrateurs concernés : Guillaume DE MARCILLAC, président de la Fondation ATD Quart Monde et membre du conseil d'administration du Mouvement International et Bruno DABOUT, délégué Général du Mouvement International ATD Quart Monde et membre de la Fondation

- Mise à disposition gratuite par la Fondation des locaux de Pierrelaye et de Mery sur Oise,
- Convention de contribution financière : 2 590 000 € versés par la Fondation
- Convention de reversement de dons et mécénats : 130 081.05. € versés par la Fondation dont :
 - 43 013.05 € au titre de reversement de dons et legs affectés
 - 37 800 € au titre de reversement du fonds dédiés EMA
 - 50 000 € au titre de reversement de fonds dédiés au centre de mémoire et de recherche Joseph Wresinski
- Convention de refacturations de frais d'affranchissement : 12 072.46 € versés par la Fondation

Conventions conclues avec le Volontariat international :

Administrateur concerné : Karol LAINEZ, présidente de l'association Volontariat International et membre du conseil d'administration de la Fondation

- Mise à disposition gratuite par la Fondation des locaux de Pierrelaye, Mery sur Oise et Baillet ainsi que des logements en région parisienne. Certains de ces locaux sont destinés à la gestion administrative de l'Association (Pierrelaye)
- Convention de reversement de dons et mécénats : 1 285 165.13 € versés par la Fondation,
- La fondation ATD Quart Monde a remboursé sa dette vis-à-vis du Volontariat International ATD Quart Monde par le transfert d'une partie de son fonds commun de placement pour un montant total de 887.356,80 €.

Conventions conclues avec les associations à l'étranger :

Administrateur concerné : Bruno DABOUT, membre du conseil d'administration de la Fondation et membre (ou représenté) dans les conseils d'administration des associations ATD Quart Monde aux USA, Canada, Grande Bretagne et Allemagne.

Convention de contribution financière :

- USA – ATD Fourth World Movement : 778 024.25 € versés par la Fondation
- Canada – Mouvement ATD Quart Monde : 97 556.10 € versés par la Fondation
- Grande Bretagne – ATD Fourth World LTD UK : 438 675.50 € versés par la Fondation
- Grande Bretagne – ATD Fourth World Trust UK : 38 069.58 € versés par la Fondation
- Allemagne – ATD Vierte Welt : 5 000 € versés par la Fondation.

Convention de combinaison comptable :

Les entités faisant partie du périmètre de combinaison des comptes ont décidé de confier à la Fondation ATD Quart Monde le travail de combinaison des comptes, d'arrêté et de publication à partir des comptes de l'exercice 2009. Les structures concernées en 2025 sont :

- Le Mouvement ATD Quart Monde (France)
- L'association Volontariat international ATD Quart Monde
- Le Mouvement international ATD Quart Monde
- L'association ATD Quart Monde Noisy le Grand
- L'association T.A.E
- La Fondation ATD Quart Monde
- L'association André Micard
- L'association ATD Quart Monde Terre et Homme de Demain.

Fait à Fontenay sous-Bois, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Léo JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Cécile LE BAGOUSSE
Commissaire aux Comptes

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Cécile
LE BAGOUSSE (+33620298762)
Date : 23/06/2026 12:33:32
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
342995

FONDATION ATD QUART MONDE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 Décembre 1971

Siège social 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

FONDATION ATD QUART MONDE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 Décembre 1971

Siège social 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation ATD Quart Monde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note au point 1 de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la Fondation.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Cécile LE BAGOUSSE
Commissaire aux Comptes

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Cécile
LE BAGOUSSE (+33620298762)
Date : 23/06/2026 12:33:30
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
342995



COMPTES ANNUELS

B I L A N

ACTIF		Exercice N clos le 31/12/2025			Exercice N-1
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
	Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	238 230,08	238 230,08	0,00	0,00
	Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	238 230,08	238 230,08	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles :	32 762 538,71	17 756 235,52	15 006 303,19	15 686 660,27
	Terrains	2 493 801,25	0,00	2 493 801,25	2 493 801,25
	Constructions	29 544 508,40	17 722 670,08	11 821 838,32	11 255 106,36
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations	33 565,44	33 565,44	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours avances et acomptes	33 570,62	0,00	33 570,62	738 025,53
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	657 093,00	0,00	657 093,00	1 199 727,13
	Immobilisations financières (1) :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres Titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL I	33 000 768,79	17 994 465,60	15 006 303,19	15 686 660,27
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2) :	1 889 556,23	0,00	1 889 556,23	1 168 167,91
	Créances usagers et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances reçues par legs ou donations	711 132,10	0,00	711 132,10	559 717,82
	Autres créances d'exploitation	1 177 900,67	0,00	1 177 900,67	606 106,24
	Charges constatées d'avance	523,46	0,00	523,46	2 343,85
	Valeurs mobilières de placement	15 511 334,94	0,00	15 511 334,94	16 316 025,86
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	0,00	0,00	0,00	0,00
	Disponibilités	2 976 955,27	0,00	2 976 955,27	3 892 071,14
	TOTAL II	20 377 846,44	0,00	20 377 846,44	21 376 264,91
	Frais d'émissions des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	53 378 615,23	17 994 465,60	35 384 149,63	37 062 925,18

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

B I L A N (Suite)

PASSIF		Exercice N clos le 31/12/2025	Exercice N-1 clos le 31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droits de reprise :	12 231 182,76	12 231 182,76
	Fonds propres statutaires (sans droit de reprise)	998 967,84	998 967,84
	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	11 232 214,92	11 232 214,92
	Fonds propres avec droit de reprise :	0,00	0,00
	Fonds propres statutaires (avec droit de reprise)	0,00	0,00
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)	0,00	0,00
	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
	<u>Réserves</u>	<u>15 028 932,56</u>	<u>15 028 932,56</u>
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 943 931,75	1 943 931,75
	Réserves pour projet de l'entité	1 372 041,16	1 372 041,16
	Autres réserves	11 712 959,65	11 712 959,65
	Report à nouveau (a)	5 040 157,30	5 011 079,00
	Excédent ou déficit de l'exercice (b)	-386 565,29	29 078,30
	SITUATION NETTE	31 913 707,33	32 300 272,62
	Fonds propres consommables	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	292 409,18	310 975,35
	Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL I		32 206 116,51	32 611 247,97
FONDS REPORTÉS	Fonds reportées et dédiés :	1 695 044,67	2 199 264,52
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 368 225,10	1 759 444,95
	Fonds dédiés	326 819,57	439 819,57
TOTAL II		1 695 044,67	2 199 264,52
PROVISIONS	Provisions :	300 000,00	300 000,00
	Provisions pour risques	0,00	0,00
	Provisions pour charges	300 000,00	300 000,00
	TOTAL III	300 000,00	300 000,00
DETTE S	Emprunts obligatoires	0,00	0,00
	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (1)	0,00	0,00
	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
	Instruments financiers à terme	0,00	0,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 449,67	72 355,81
	Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
	Dettes sur les immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
	Autres dettes	1 129 538,78	1 880 056,88
	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	TOTAL IV	1 182 988,45	1 952 412,69
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		35 384 149,63	37 062 925,18

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N clos le 31/12/2025	Exercice N-1 clos le 31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et services	0,00	0,00
Ventes de biens	0,00	0,00
- dont ventes de dons en nature	0,00	0,00
Ventes de prestations de service	611 014,40	582 359,87
- dont parrainages	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	0,00	0,00
Concours publics et subvention d'exploitation	88 691,17	0,00
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public :	8 895 020,46	9 264 020,44
- Dons manuels	6 099 532,84	5 691 350,28
- Mécénats	75 000,00	82 000,00
- Legs, donations et assurances-vie (75 +757904+789-652904-689)	2 720 487,62	3 490 670,16
Contributions financières reçues	1 000,00	1 895,20
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions	0,00	55 630,18
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	587 402,76	0,00
Utilisations des fonds dédiés (report des ressources non utilisées)	113 000,00	180 000,00
Autres produits	8 834,00	0,00
TOTAL I	10 304 962,79	10 083 905,69
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 358,46	1 754,46
Ventilations des stocks	0,00	0,00
Autres charges externes	683 441,83	673 467,96
Aides financières versés par l'entité	8 846 274,32	9 229 711,77
- Aides financières	6 695 821,73	7 341 168,46
- Reversement dons et mécénats	2 150 452,59	1 888 543,31
Impôts, taxes et versements assimilés	264 612,11	298 587,31
Salaires	0,00	0,00
Cotisations sociales	0,00	0,00
Autres charges de personnel	0,00	0,00
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	974 702,44	990 488,41
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00	0,00
Report de fonds dédiés	0,00	0,00
Autres charges	58 804,95	3 943,30
TOTAL II	10 831 194,11	11 197 953,21
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-526 231,32	-1 114 047,52

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	Exercice N clos le 31/12/2025	Exercice N-1 clos le 31/12/2024
Produits financiers :		
De participations	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	45 322,03	103 463,82
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits des immobilisations financières cédées	0,00	0,00
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	94 344,00	5 098,49
TOTAL III	139 666,03	108 562,31
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Valeurs comptes des immobilisations financières cédées	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	139 666,03	108 562,31
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-386 565,29	-1 005 485,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	1 170 137,09
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	135 573,58
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	1 034 563,51
Impôt sur les sociétés (VII)	0,00	0,00
Total des produits (I + III + V)	10 444 628,82	11 362 605,09
Total des charges (II + IV + VI + VII)	10 831 194,11	11 333 526,79
Excédent ou déficit	-386 565,29	29 078,30

Evalutation des contributions volontaires en nature :		
Produits		
Bénévolat (produits)	0,00	0,00
Prestation en nature (produits)	34 419,00	6 592,00
Dons en nature (produits)	0,00	0,00
Total	34 419,00	6 592,00
Charges		
Bénévolat (charges)	0,00	0,00
Prestation en nature (charges)	34 419,00	6 592,00
Dons en nature (charges)	0,00	0,00
Total	34 419,00	6 592,00

**ASSOCIATION
FONDATION ATD QUART MONDE**

63 Rue Beaumarchais
93100 - MONTREUIL

ANNEXE

aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

total du bilan : 35 384 149,63

total du compte de résultat : 10 831 194,11

résultat de l'exercice : -386 565,29

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Les notes et tableaux indiqués ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Présentation de la fondation et de ses activités

Faits significatifs de l'exercice

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Règles et méthodes comptables

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau de variation des fonds propres et fonds dédiés

Etat des créances et des dettes

Valeurs mobilières de placement et autres valeurs de trésorerie disponible

Engagement hors bilan

Détail des legs

Notes sur le compte de résultat

Compte d'emploi des ressources (CER)

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

PRÉSENTATION DE LA FONDATION ET DE SES ACTIVITÉS

La Fondation ATD Quart Monde, reconnue d'utilité publique, a pour but de favoriser toute recherche, toute initiative engagée par des organisations qui refusent la misère et les exclusions qui en découlent et agissent à leur destruction.

La Fondation promeut en particulier l'action du mouvement ATD Quart Monde et son volontariat international et assure le prolongement et la pérennité de ses engagements en France et à travers le monde.

Les moyens d'action de la Fondation sont l'apport de concours matériels et financiers et l'octroi de bourses, de prix, de récompenses et toute autre forme de soutien conforme à son but.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Il est à noter que la Fondation ATD Quart Monde, afin de rembourser une partie de sa dette à Volontariat International, lui a transféré une partie de son fonds commun de placement.

Cette opération a été effectuée le 08 décembre 2025

480 titres ont ainsi été transférés pour un montant total de 887356,80 euros
(correspondant à la valeur du jour des titres)

EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Il n'est pas à relever d'événements postérieurs à la clôture ayant une incidence sur les présents comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principes comptables

a) Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

* Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

b) Les comptes de l'association sont la sommation des comptes du siège et de ceux des équipes à l'étranger

c) Changement de méthode comptable

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- * Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation ;
- * Suppression des transferts de charge :
 - Les remboursements reçus en compensation de charges de personnel ainsi que les remboursements d'assurance sont traduits dans le résultat d'exploitation

Changement de présentation :

- * Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- * Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

2- Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. La valeur des terrains est distinguée de la valeur des constructions et celles-ci sont éclatées en plusieurs composants en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créance et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

d) Dons

Les dons courants sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les donateurs peuvent affecter leurs dons à une action particulière. Ces actions ne sont pas menées par la Fondation ATD mais par des associations soutenues par la Fondation.

Les dons courants affectés par les donateurs à une action particulière sont portés euros pour euros en charges du compte de résultat afin d'être intégralement reversés aux associations menant les actions.

e) Fonds dédiés et fonds reportés

Les fonds dédiés sont enregistrés au passif du bilan et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Depuis 2020, les fonds reportés sont des nouveaux comptes introduits par le règlement ANC 2018-06.

Ils suivent la même logique que les fonds dédiés pour les legs et donations qui n'ont pas été vendus ou encaissés à la clôture de l'exercice.

En fin d'exercice 2025 le fonds dédié, de ressources affectés de l'AGP nommé : « dons du Volontariat » se monte à 50000 euros.

Au 31 décembre 2025, les fonds reportés liés aux legs et donations s'élèvent à : 1 368 225,10 euros

Les autres fonds reportés se montent à : 276 819,57 euros

f) Contributions volontaires en nature

Les prestations en natures présentes en bas de bilan concernent la valorisation des mécénats de compétences pour l'exercice.

g) Charges de personnel

L'association André Micard est l'employeur de tous les salariés travaillant pour la Fondation ATD Quart-Monde.

Elle refacture euros pour euros le coût à la Fondation ATD Quart-Monde. Les salaires et charges associées ont été traités en charges externes.

h) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat se sont élevés à 28 023,60 euros. (article R123-198 du code de commerce)

3 - Combinaison

Les comptes de Fondation ATD Quart Monde entrent dans la combinaison comptable d'ATD Quart monde en France, réalisée par la Fondation ATD Quart Monde.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements (b)		A	B	C	D
		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	238 230,08	0,00	0,00	238 230,08
	Total II	238 230,08	0,00	0,00	238 230,08
Immobilisations corporelles	Terrains	2 493 801,25	0,00	0,00	2 493 801,25
	Constructions	28 003 074,00	1 541 434,40		29 544 508,40
	Installations générales, agencement des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations générales, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de bureau et informatique	33 565,44	0,00	0,00	33 565,44
	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	738 025,53	33 570,62	738 025,53	33 570,62
	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 199 727,13	256 252,00	798 886,13	657 093,00
	Total III	32 468 193,35	1 831 257,02	1 536 911,66	32 762 538,71
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts et autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (I + II + III + IV)		32 706 423,43	1 831 257,02	1 536 911,66	33 000 768,79

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)		A	B	C	D	E	F
		Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total I			0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	238 230,08	0,00	0,00	238 230,08
	Total II			238 230,08	0,00	0,00	238 230,08
Immobilisations corporelles	Terrains			0,00	0,00	0,00	0,00
	Constructions	10 à 30 ans	Linéaire	16 747 967,64	974 702,44	0,00	17 722 670,08
	Installations générales, agencement des constructions	1 à 10 ans	Linéaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 à 15 ans	Linéaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Installations générales, aménagements divers	2 à 15 ans	Linéaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire	33 565,44	0,00	0,00	33 565,44
	Mobilier			0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres			0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours			0,00	0,00	0,00	0,00
	Avances et acomptes			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total III			16 781 533,08	974 702,44	0,00	17 756 235,52
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations			0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres titres immobilisés			0,00	0,00	0,00	0,00
	Prêts et autres immobilisations financières			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total IV			0,00	0,00	0,00	0,00
Total (I + II + III + IV)				17 019 763,16	974 702,44	0,00	17 994 465,60

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	12 231 182,76		0,00	0,00	12 231 182,76
Fonds propres avec droit de reprise	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	1 943 931,75		0,00	0,00	1 943 931,75
Réserve facultative	13 085 000,81		0,00	0,00	13 085 000,81
Report à nouveau	5 011 079,00	29 078,30	0,00	0,00	5 040 157,30
<i>Dont générosité du public</i>		29 078,30			
Résultat comptable de l'exercice précédent	29 078,30	-29 078,30	0,00	0,00	0,00
<i>Dont générosité du public</i>		-29 078,30			
Résultat comptable de l'exercice en cours			0,00	386 565,29	-386 565,29
<i>Dont générosité du public</i>				386 565,29	
Situation nette	32 300 272,62	0,00	0,00	386 565,29	31 913 707,33
Fonds propres consommables	0,00		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement (131-139)	310 975,35		0,00	18 566,17	292 409,18
Provisions réglementées	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL	32 611 247,97	0,00	0,00	405 131,46	32 206 116,51

TABEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTEES ET DES FONDS DEBIES

	Fds à engager début exercice cpté 195	Utilisation en cours d'exercice cpté 789	Engts à réaliser sur nvelles ressources affectées -689	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont Fonds correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Fonds dédiés CIJW Baillet	204 718,00	50 000,00	0,00	154 718,00	0,00
Fonds dédiés EMA	185 101,57	63 000,00	0,00	122 101,57	0,00
Dons du Volontariat	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Fonds reportés liés au legs	1 759 444,95	1 236 263,69	845 043,84	1 368 225,10	0,00
TOTAL	2 199 264,52	1 349 263,69	845 043,84	1 695 044,67	50 000,00

ETAT DES CREANCES

CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à un an au plus	à plus d'un an
Avances et acomptes versés	0,00	0,00	
Associations sœurs	814 602,40	814 602,40	
Créances reçues par legs	711 132,10	711 132,10	
Autres produits à recevoir	363 298,27	363 298,27	
Charges constatées d'avance	523,46	523,46	
TOTAL	1 889 556,23	1 889 556,23	0,00

ETAT DES DETTES

DETTES	Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Cautions reçues	0,00	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	53 449,67	53 449,67		
Associations sœurs	1 078 133,42	1 078 133,42		
Autres dettes	51 405,36	51 405,36		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	1 182 988,45	1 182 988,45	0,00	0,00

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement étaient les suivantes au 31 Décembre 2025 :

	Fonds Pictet ATD Q-M 508	Autres VMP 503	Total
Valeur comptable brute	12 711 334,94	300 000,00	13 011 334,94
Dépréciation	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette	12 711 334,94	300 000,00	13 011 334,94
Valeur boursière	14 419 479,28	308 070,00	14 727 549,28
Plus ou moins value latente	1 708 144,34	8 070,00	

On constate une plus value latente de 1 708 144,34 euros au 31/12/2025 sur le fonds Pictet

On constate une plus value latente de 8070 euros sur les VMP BNP

AUTRES VALEURS DE TRESORERIE DISPONIBLE

- **Un contrat de capitalisation en cours allianz** - Montant investi de 2,5 millions d'euros le 23 décembre 2020

Date de terme de ce contrat : 22 décembre 2050

On constate des intérêts courus d'un montant de 179 964,47 euros au 31/12/2025 sur ce contrat de capitalisation

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus concernant les Legs d'assurances vies :

Les legs acceptés et non encore soldés concernant des assurances vies se montent au 31 décembre 2025 à : 96 240,14 euros

TABLEAU DETAIL DES LEGS

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 092 000,60
Montant de la rubrique de produits legs ou donations	1 189 860,37
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	843 092,93
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 236 263,69

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	795 686,13
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	845 043,84

SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 720 487,62
-----------------------------	---------------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

DONS & MECENAT RECUS	2025	2024
<u>Dons affectés reçus, Associations Sœurs agissant en France :</u>		
- Mouvement ATD Quart Monde France	638 814,41	672 005,52
- Volontariat International ATD Quart Monde	1 285 165,13	813 633,25
- ATD Quart Monde Mouvement International	43 013,05	49 796,26
- ATD Quart Monde Gestion Propre à Noisy le Grand	0,00	0,00
- Travail et Apprendre Ensemble à Noisy le Grand	5 460,00	5 360,00
total	1 972 452,59	1 540 795,03
- ATD Quart Monde Allemagne	0,00	0,00
- ATD Quart Monde Canada	0,00	0,00
- ATD Quart Monde Etats Unis	5 000,00	0,00
- ATD Quart Monde Espagne	0,00	0,00
- ATD Quart Monde Pologne	0,00	0,00
- ATD Quart Monde Suisse	0,00	0,00
total	5 000,00	0,00
- Mécénat Divers	10 000,00	0,00
- Mécénat Mouvement ATD Quart Monde France	20 000,00	37 000,00
- Mécénat Projet Travailler et Apprendre Ensemble	45 000,00	45 000,00
total mécénat	75 000,00	82 000,00
Total des mécénats et dons affectés	2 052 452,59	1 622 795,03
Autres dons reçus	4 122 080,25	4 150 555,25
Donation reçus	0,00	0,00
Total des mécénats et dons	6 174 532,84	5 773 350,28
Legs (75 +757904+789-652904-689)	2 720 487,62	3 490 670,16
TOTAL GENERAL	8 895 020,46	9 264 020,44

CONTRIBUTIONS FINANCIERES	2025	2024
<u>Reversements Dons et Mécénats :</u>		
- Mouvement ATD Quart Monde France	658 814,41	709 005,52
- Mouvement International ATD Quart Monde	130 813,05	197 796,26
- Volontariat International ATD Quart Monde	1 285 165,13	813 633,25
- TAE	50 460,00	50 360,00
- Noisy	0,00	0,00
- Autres reversements de dons	25 200,00	117 748,28
total	2 150 452,59	1 888 543,31
<u>Aides financières versées :</u>		
- Mouvement ATD Quart Monde France	2 250 865,15	1 940 000,00
- Mouvement International ATD Quart Monde	2 590 000,00	3 468 000,00
- TAE	30 000,00	30 000,00
- THDD	0,00	0,00
- ATD Quart Monde Canada (Montréal)	97 556,10	89 007,31
- ATD Quart Monde USA	778 024,25	882 935,57
- ATD Quart Monde Grande Bretagne (company)	438 675,50	428 264,35
- ATD Quart Monde Grande Bretagne (Trust)	38 069,58	43 664,99
- ATD Belgique	0,00	0,00
- ATD Bulgarie	25 000,00	15 000,00
- ATD Vierte Welt In Deutschland Allemagne	5 000,00	0,00
- ATD Italie	8 000,00	6 000,00
- ATD Quart Monde Irlande	160 000,00	100 000,00
- ATD Quart Monde Espagne	214 710,15	184 075,24
- ATD Quart Monde Pologne	59 921,00	154 221,00
total	6 695 821,73	7 341 168,46
TOTAL GENERAL	8 846 274,32	9 229 711,77

EMPLOIS PAR DESTINATION		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		10 281 050	10 852 873
1.1 Réalisées en France		4 514 727	4 075 681
- Actions réalisées par l'organisme en France		1 224 587	1 046 315
- Reversement pour le volontariat (en France)		300 000	300 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		2 990 140	2 729 366
1.2 Réalisées à l'étranger		5 766 324	6 777 193
- Actions réalisées par l'organisme		1 095 354	990 480
- Reversement pour le volontariat (à l'étranger)		100 000	100 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		4 570 970	5 686 713
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		437 193	378 252
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		437 193	378 252
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		0	0
TOTAL DES EMPLOIS		10 718 243	11 231 125
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE		0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-1 710 222	-1 787 105
TOTAL		9 008 020	9 444 020

RESSOURCES PAR ORIGINE		2025	2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 -RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		8 895 020	9 264 020
1.1 Cotisations sans contrepartie		0	0
1.2 Dons, legs et mécénats		8 895 020	9 264 020
- Dons manuels		6 099 533	5 691 350
- Legs, donations et assurances-vie		2 720 488	3 490 670
- Mécénats		75 000	82 000
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		0	0
TOTAL DES RESSOURCES		8 895 020	9 264 020
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		113 000	180 000
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0	0
TOTAL		9 008 020	9 444 020
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		8 175 488	9 957 882
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		-1 710 222	-1 787 105
Retraitement excédent générosité du public 2021			
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		4 711	4 711
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		6 469 976	8 175 488

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1 - Contributions volontaires aux missions sociales		0	0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		0	0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement		34 419	6 592
TOTAL		34 419	6 592

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025	2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		34 419	6 592
Bénévolat		0	0
Prestations en nature		34 419	6 592
Dons en nature		0	0
TOTAL		34 419	6 592

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2025	2024
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		439 820	619 820
(-) Utilisation		113 000	180 000
(+) Report		0	0
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		326 820	439 820

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION, FONDATION ATD QUART MONDE 2025

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 895 020	8 895 020	9 264 020	9 264 020
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	8 895 020	8 895 020	9 264 020	9 264 020
Dons manuels	6 099 533	6 099 533	5 691 350	5 691 350
Legs, donations et assurances-vie	2 720 488	2 720 488	3 490 670	3 490 670
Mécénat	75 000	75 000	82 000	82 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 347 917		1 918 585	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 347 917		1 918 585	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	88 691		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	113 000	113 000	180 000	180 000
TOTAL	10 444 629	9 008 020	11 362 605	9 444 020
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	10 281 050	10 281 050	10 852 873	10 852 873
1.1 Réalisées en France	4 514 727	4 514 727	4 075 681	4 075 681
Actions réalisées par l'organisme en France	1 224 587	1 224 587	1 046 315	1 046 315
Reversement pour le volontariat (en France)	300 000	300 000	300 000	300 000
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 990 140	2 990 140	2 729 366	2 729 366
1.2 Réalisées à l'étranger	5 766 324	5 766 324	6 777 193	6 777 193
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	1 095 354	1 095 354	990 480	990 480
Reversement pour le volontariat (à l'étranger)	100 000	100 000	100 000	100 000
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 570 970	4 570 970	5 686 713	5 686 713
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	437 193	437 193	378 252	378 252
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	437 193	437 193	378 252	378 252
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	112 951	0	102 401	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	10 831 194	10 718 243	11 333 527	11 231 125
EXCEDENT OU DEFICIT	-386 565	-1 710 222	29 078	-1 787 105

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION, FONDATION ATD QUART MONDE 2025

Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	34 419	34 419	6 592	6 592
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	34 419	34 419	6 592	6 592
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - Concours publics en nature	0		0	
Pretations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL	34 419	34 419	6 592	6 592
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0	0
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	34 419	34 419	6 592	6 592
TOTAL	34 419	34 419	6 592	6 592
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

FONDATION ATD QUART MONDE
Commentaires sur le Compte d'Emploi des Ressources 2025

I – Cadre légal

Le compte d'emploi des ressources (CER) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été réalisé en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur depuis 2009, et en application de l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation du règlement comptable ANC 2018 – 06.

Il porte sur les comptes arrêtés au 31 décembre pour la période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été arrêtées par le conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde du 24 mars 2010 et mises à jour lors des conseils d'administration de la Fondation du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2020 pour sa nouvelle forme conforme au règlement ANC 2018-06.

II – Règles et méthodes comptables utilisées

Il est d'abord procédé à la constitution selon les normes ANC 2018-06 du compte de résultats par origine et destination, CROD, afin de ventiler les colonnes « générosité du public » et leurs emplois pour constituer le CER.

A – Les Ressources

Les produits du compte de résultat sont ventilés sans aucun retraitement dans les rubriques des ressources du compte de résultat par origine et destination. Pour la Fondation ATD Quart Monde, il s'agit de :

1 - Ressources collectées auprès du public (AGP) :

- dons manuels non affectés ;
- dons manuels affectés ;
- legs et autres libéralités ;
- partenariats entreprises et mécénat : participations, contributions et subventions apportées par les acteurs du monde économique (entreprises, fondations d'entreprises...) et les autres organismes privés (Fondation, associations...) ;
- revenus des placements et produits sur cessions de valeurs mobilières issues de l'AGP.

2 - Autres fonds privés non AGP :

- Contributions financières sans contreparties.

3 - Subventions et autres concours publics

4 - Autres produits :

- loyers encaissés ;
- autres produits de gestion courante ;
- revenus des placements et produits sur cessions de valeurs mobilières non issues de l'AGP ;
- cessions d'immobilisation ;
- produits exceptionnels.

B– Emplois

A partir de l'exercice 2022, le traitement des emplois a été amélioré et la méthodologie a changé pour gagner en lisibilité et finesse (répartition plus cohérente et détaillée des emplois, utilisation de nouvelles clés de répartition).

1 – Missions sociales

Les missions sociales d'ATD Quart Monde s'organisent selon 4 axes qui rassemblent son action contre l'extrême pauvreté et l'exclusion, et pour la construction d'une société où chacun est respecté dans son égale dignité et à sa place pleine et entière :

- l'action au niveau national et international avec des personnes, familles, communautés très pauvres, quel que soit son domaine, ainsi que le travail d'évaluation, de programmation et de coordination de ces actions ;
- le travail de représentation publique de ces populations auprès de toutes instances locales, nationales et internationales ;
- les études et recherche, l'effort de formation permettant de mieux connaître qui sont les plus pauvres et comment agir ensemble ;
- l'information et la mobilisation civique des citoyens.

La répartition des actions réalisées par l'organisme en France et par l'organisme à l'étranger s'applique selon une clé de répartition fixe de 50% France et 50% étranger, basée sur l'estimation de la finalité des actions globales de la Fondation ATD Quart Monde.

Les subventions et reversements de dons aux organismes liés à ATD Quart Monde réalisés par la Fondation ATD Quart Monde font également partie des missions sociales. Dans les comptes de la Fondation, la ventilation entre les missions sociales « réalisées en France » et « réalisées à l'étranger » est faite en considérant le point de vue de la Fondation :

- Mouvement ATD Quart Monde (France), ATD Quart Monde Noisy le Grand, TAE, ATD Quart Monde La Réunion : actions réalisées en France ;
- Mouvement international ATD Quart Monde : actions réalisées à l'étranger ;
- Équipes Science et Service – Volontariat international : ventilation au prorata des temps de missions des volontaires entre les actions réalisées en France et réalisées à l'étranger, en fonction de leur lieu de présence et selon une clé de répartition calculée et fixée pour les 5 prochaines années (56% France et 44% étranger) ;
- Associations ATD Quart Monde à l'étranger (Europe, Amérique du Nord) : actions réalisées à l'étranger.

Cette ventilation, telle qu'elle apparaît dans les comptes de la Fondation, ne préjuge pas de l'utilisation définitive du versement réalisé. L'image précise de l'utilisation finale des ressources par ATD Quart Monde est donc à observer dans les comptes combinés d'ATD Quart Monde où l'ensemble des charges est ventilé selon leur utilisation finale.

2 – Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public sont constitués des coûts directs des appels et messages, du traitement des chèques, des envois des reçus ainsi que les frais de personnel associés, et de L'essentiel publié chaque année. Sont également désormais considérés comme des frais d'appel à la générosité du public les coûts de maintenance de l'outil CRM, ainsi que les frais liés à des legs et autres libéralités (frais bancaires, frais de succession, pertes de liquidités sur leg).

Sont remboursés aux associations les frais d'appel à la générosité éventuellement engagés par elles, notamment 10% du journal mensuel « Le journal » et des sites web, les coûts d'imprimerie et courrier et de traitement liés à l'appel et à la collecte.

3 – Frais de fonctionnement

Sont compris dans cette rubrique les frais de gestion administrative et comptable, les charges exceptionnelles et les frais et services bancaires, les intérêts d'emprunts et les frais et moins-values sur valeurs mobilières liés à la gestion financière.

C – Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public

Sont d'abord déduites de la colonne des emplois les recettes issues des subventions à des projets spécifiques dans nos missions sociales, et toutes les autres recettes affectées non liées à la générosité du public.

Le solde est comblé par les ressources issues de la générosité du public incluant le mécénat.

Les subventions versées en Amérique du Nord étant financées par les produits financiers et éventuellement les legs ou les réserves, et non par les dons ou le mécénat, il est vérifié que les produits financiers et les legs couvrent bien ces subventions.

Les produits de la générosité du public sont utilisés jusqu'à consommation de l'ensemble des produits de la

générosité du public non affectés de l'année, ou disponibles en début d'année, en respectant l'ordre suivant :

- affectation selon la volonté du donateur ;
- frais de collecte ;
- missions sociales en France ;
- missions sociales à l'étranger ;
- frais de recherche de fonds ;
- frais de fonctionnement, à l'exception des éventuelles moins-values de cessions de valeurs mobilières ou provisions correspondantes ;
- immobilisations de l'année le cas échéant.

D– Traitement des immobilisations :

La Fondation peut décider de ne pas financer par la générosité du public certaines immobilisations. En 2019 certaines immobilisations acquises ont été financées par la générosité du public.

En effet, 142 200 euros ont été collectés auprès du public pour contribuer au financement du projet travaux Arbois-La Bise. Cette somme a été affectée à la part foncière de cet investissement (cellule T5 du CER 2019).

Dans le CER 2025, et durant toute la durée d'amortissement de ces travaux financés par des ressources AGP, sera présenté dans la case « désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice » la quote-part annuelle de dotation aux amortissements sur les travaux financés en 2019 par de l'AGP. Cette dotation en 2025 est portée à un montant de 4 711€. La règle s'appliquera dans les prochains exercices à tous les investissements réalisés par des ressources liées à l'AGP, sur la durée d'amortissement de ces investissements.

Il n'y a pas eu d'autre immobilisation financée avec des ressources AGP en 2025.

E- Calcul du premier montant de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés).

Pour rappel : les ressources reportées liées à la générosité du public au 31/12/2019 (Hors fonds dédiés) pour la Fondation sont obtenues par une approximation calculée, visant à estimer la part de ressources AGP non affectées et non utilisées par le passé détenue au bilan. Il s'agit de la valeur totale au 31/12/2019 au bilan des Valeurs Mobilières de placements, à laquelle s'ajoute la trésorerie disponible, diminuée des fonds dédiés au 31/12/2019 et aussi diminuée des subventions d'investissements ; toute deux des composantes affectées ou reconnues non AGP dans l'exercice 2019.

Le premier montant de ressources reportées et liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés), au 01/01/2020 était de 12 805 439 €. Chaque année ce montant évolue en fonction de l'excédent ou de l'insuffisance de la générosité du public. Il était de 14 814 173 € au 01/01/2021, puis de 15 389 928€ au 01/01/2022, de 13 195 457€ au 01/01/2023, de 9 957 882€ au 01/01/2024 et de 8 175 488€ au 01/01/2025.

En 2025, l'insuffisance de générosité se monte à - 1 710 222€.

Le montant des ressources reportées et liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) est ainsi de 6 469 976€.

F- Valorisation du bénévolat, du mécénat de compétence et des contributions en nature

Contributions volontaires en nature et bénévolat :

Nous faisons le choix de ne pas valoriser monétairement le bénévolat dans les contributions volontaires en nature. Les alliés et militants sont principalement engagés dans leur travail, quartiers, familles, réseaux sociaux etc. Cet engagement citoyen n'est pas assimilable à un nombre d'heures passées dans une action, puisque c'est en quelque sorte l'engagement de toute une partie de leur vie professionnelle ou citoyenne.

Le Mouvement ne dispose pas d'outil pour mesurer le temps passé par les alliés, militants et bénévoles pour leur action. L'approche du bénévolat en termes d'heures passées est en effet très décalée et non appropriée à la forme d'engagement proposée par ATD Quart Monde. Près de 11 000 membres actifs s'engagent ainsi dans le refus de la misère au quotidien, pour faire bouger la société et soutenir l'accès de tous aux droits de tous.

Contribution volontaire en nature (CVN) et mécénats de compétences :

Au cours de l'exercice 2019 nous avons changé de méthode dans l'établissement des conventions de mécénats de compétences, les années précédentes apparaissaient dans les comptes sociaux de la Fondation en CVN, l'ensemble des conventions de mécénat de compétences de la combinaison. Depuis l'exercice 2019 apparaissent seulement les conventions passées en direct par la Fondation ATD Quart Monde.